



République Française
Département du Nord

Date de convocation
Le 29 juillet 2021

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
14	0	5

Objet de la délibération

MISSION LOCALE & PLIE
DESIGNATION D'UN
TITULAIRE ET D'UN
SUPPLÉANT

CM 2021//09-D02

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 12/10/2021

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 30 septembre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, V.PARABOSCHI, A. TRICOIT, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, A.KIMOUR, J. AGNIERAY, M.ROUBAUD, G. CHATEAU, P. MOUCHON, G. OUDAERT, M. WALICKI, K. UDRY

Absents excusés avec pouvoir :

- ❖ S. DUMORTIER pouvoir à G. CHATEAU
- ❖ E. BARBAY pouvoir à V. PARABOSCHI
- ❖ T. WIDHEN pouvoir à M. WALICKI
- ❖ JM. CLERFAYT pouvoir à G. OUDAERT
- ❖ F. TREDEZ pouvoir à MC. FICHELE

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Le 14 avril 2021, le conseil municipal a voté son rattachement à la Mission Locale Flandre Lys par le biais de L'Association pour l'Emploi et la Formation de la Vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure (AEFVLI) qui porte une Mission Locale et un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Monsieur le Maire rappelle :

1/ LA ML (Mission Locale)

La Mission Locale exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Des offres de service à destination des jeunes de 16 à 25 ans :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux et notamment les dispositifs de formation professionnelle.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans

l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post-emploi.

- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Des offres de service à destination des entreprises :

- Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrats, aides mobilisables, formations...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire

L'intervention dans une commune est liée à une adhésion : l'adhésion à la ML d'Armentières Vallée de la Lys est calculée à hauteur de deux euros par an et par habitant.

Le financeur principal des ML est l'Etat.

La ML d'Armentières Vallée de la Lys intervient dans les huit communes du canton d'Armentières.

2/ LE PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Le PLIE propose un **accompagnement individualisé et renforcé des publics de plus de 26 ans** très éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi longue durée, reconnus travailleurs handicapés).

D'une durée de 24 mois maximum, cet accompagnement prend en compte la globalité de la personne. Ainsi, les PLIE disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins des entreprises.

L'entrée dans le PLIE est un acte volontaire du participant, auquel est alors affecté un référent unique de parcours, dont les missions sont :

- D'établir un diagnostic des compétences, des difficultés et des attentes du participant
- De coconstruire avec lui son parcours d'insertion et d'en coordonner les étapes
- D'assurer un suivi dans l'emploi durant les six premiers mois

Certaines étapes du parcours d'insertion peuvent être effectuées dans le cadre des clauses sociales dans les marchés publics.

L'intervention du PLIE est un acte volontariste de la commune : l'adhésion est calculée à hauteur de 0.8 euro par an et par habitant.

Le financeur principal du PLIE est le Fonds Social Européen et aussi une participation importante du Département du Nord.

Le PLIE Flandre Lys intervient dans le Canton d'Armentières et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de Flandre Intérieure et Flandre Lys.

Ce jour, il est demandé, ce jour, de désigner le nom d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger aux différentes assises :

M. WALICKY précise qu'il s'abstient sur ce rapport mais vote favorablement pour son mandant.

Titulaire :

Marie Claude FICHELLE

1^{ère} Adjointe

Suppléant :

Antoine TRICOIT

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

